STAGE INITIAL « INITIATEUR »
Ambérieu Octobre 2016

Initiateur: CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité
- 18 ans révolus à l'entrée en formation
- Niveau II minimum
- Être présenté par le Président du club
- certificat médical de non-contre-indication
- titulaire carte RIFAP FFESSM
- > 12 plongées **en autonomie** en milieu naturel (N2)
- Être francophone
- Avoir suivi le cursus de formation

Initiateur: CONDITIONS DE CANDIDATURE (suite: cursus de formation)

Avoir effectué dans **l'ordre chronologique** depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II

1. une **formation initiale** de 2 jours => **livret pédagogique**

2. un **stage en situation**: milieu artificiel et/ou naturel avec formation limitée à **l'espace 0 - 6m** sous contrôle d'un **tuteur de stage**.

   Séances validées sur livret pédagogique

Le candidat dispose d'un délai de 3 ans pour se présenter à l'examen

DEVENIR INITIATEUR

- Stage initial
- Stage en situation
- Mise en situation et validation
- Contenu de l'examen
- Cas d'exemption
- Rôle du tuteur

STAGE INITIAL

Les thèmes abordés pendant le stage :
(Déclinés en UC)

- Cadre règlementaire –
- notions de pédagogie générale –
- Accueil et formation des plongeurs–

Délivrance d'un livret pédagogique
(validité 3 ans)

STAGE EN SITUATION

- Milieu artificiel et/ou milieu naturel

  Limité à l'espace 0 – 6 m

- Durée minimale: 6 jours ou 3 x 2 jours ou 16 séances piscine

  Validation sur le livret pédagogique par le tuteur de stage

  (Tuteur= E4 ou TSI licencié)

- Mise en pratique des UC abordées au stage initial + organiser et sécuriser l'activité

STAGE EN SITUATION: REMARQUES

Lorsque les stagiaires sont **en présence de <u>vrais élèves</u> :**

Le Tuteur de Stage responsable de la séance **<u>doit se trouver dans l'eau avec le stagiaire</u>.**

Le Tuteur de Stage est responsable de la sécurité de la séance ainsi que de l'action pédagogique du stagiaire.

MISE EN SITUATION & VALIDATION

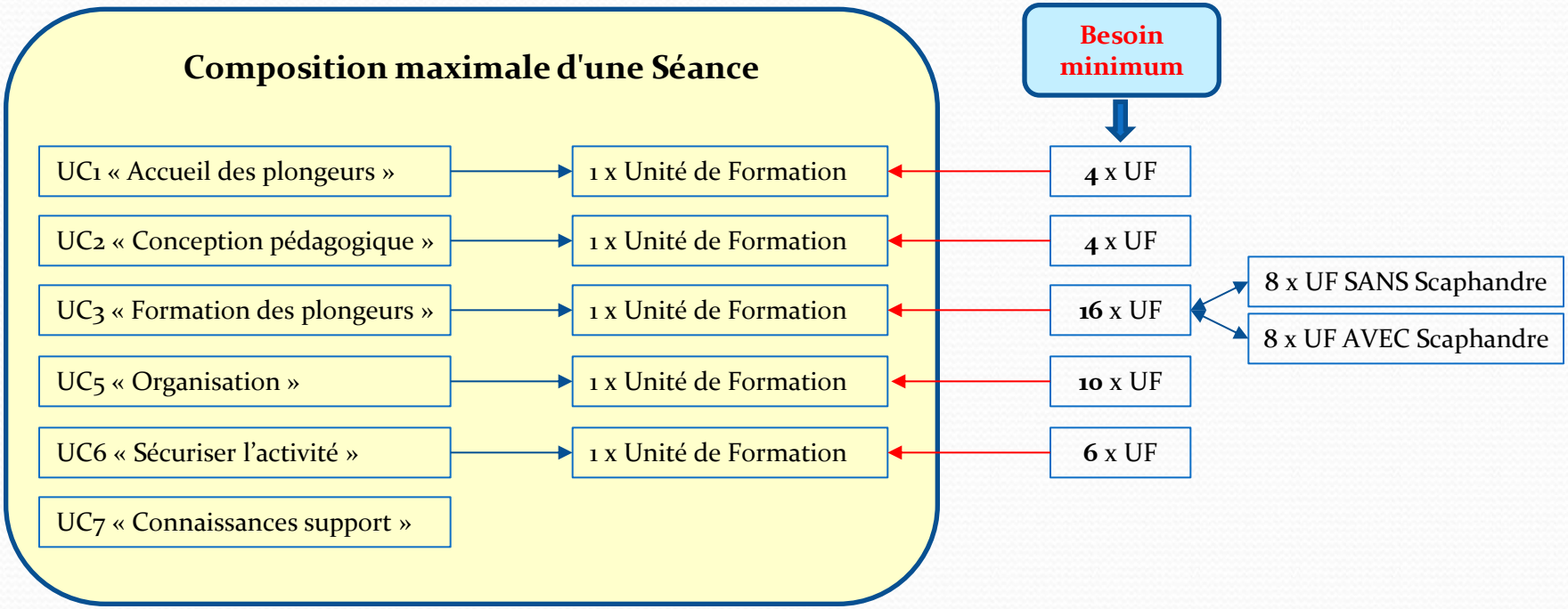

Le livret pédagogique offre un support permettant de valider chaque unité de formation pour l'acquisition des UC.

L'EXAMEN INITIATEUR

4 épreuves :

- Pédagogie pratique (coef 2)
- Pédagogie organisationnelle (coef 2)
- Sauvetage PMT mannequin (coef 1)
- Réglementation (coef 2)

Les candidats sont autorisé à utiliser le MFT pour préparer leur sujet pendant les épreuves pédagogiques

ALLEGEMENTS & EXEMPTION

Pour les titulaires du GP depuis moins de 3 ans:

- Allègement de l'UC6 « sécuriser l'activité » =>
  mention notée dans le livret pédagogique par le délégué de la CTR lors du stage initial
- Exemption de l'épreuve de Mannequin à l'examen =>
  Nécessite de faire une demande à la CTR pour l'obtention de la note

Il appartient au candidat d'en faire la demande et de produire les justificatifs

Il appartient au candidat d'en faire la demande et de produire les justificatifs

ROLE DU TUTEUR

- Développer des capacités pédagogiques
- Préparer le stagiaire à l'examen
- Former le stagiaire à ses futures prérogatives
- **Le tuteur valide les UF sur le livret pédagogique et s'assure avec le stagiaire de la validité de ce livret pour la présentation à l'examen**

PREROGATIVES Initiateur E1

En Milieu artificiel uniquement :

- Surveillance et organisation des séances
- Responsabilité d'enseignement : **Directeur de plongée**
- Validation des compétences du niveau I

Espace 0 – 6m : (Milieu NATUREL => DP = E3)

- Encadrement & Enseignement
- Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau II
- Participation aux jurys du Brevet Niveau I

COMPETENCE OPTIONNELLE UC10

recommandée par la CTN

Complément de formation pour les initiateurs **titulaires du GP**

- pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 – 20 m en milieu naturel

  (enseignement jusqu'au niveau Guide de palanquée)

- Transmission des connaissances au niveau 2

  (formation et validation par un moniteur E4 licencié)

PREROGATIVES Initiateur E2

E2 = Initiateur + GP FFESSM

Sous la direction d'un E3 - Avec accord du Président du Club :

- Enseignement dans **l'espace 0 – 20 m**, jusqu'au GP
- Validation des compétences N1 et N2
- Validation des plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel